

La toxicité pour les animaux

- ▶ Les intoxications aiguës et chroniques touchent les animaux sauvages : hécatombes d'oiseaux et de poissons, empoisonnement de chauves-souris, disparition d'abeilles, etc.
- ▶ Les animaux domestiques sont parfois aussi victimes d'empoisonnements accidentels provoqués, par exemple, par des granulés anticoagulants destinés à la lutte contre les rongeurs.



La toxicité pour les plantes

Selon une enquête réalisée en 2000 par la Direction générale de la consommation et de la répression des fraudes, 60 % des échantillons de fruits, légumes et céréales prélevés contenaient des résidus de pesticides dont 7 % à des teneurs supérieures aux maxima autorisés.



Le saviez-vous ?

On retrouve des molécules de pesticides même dans la graisse des ours polaires.

Si vous devez utiliser des pesticides, veillez à acheter uniquement des produits portant la mention **"emploi autorisé dans les jardins"**. Seuls les produits portant cette mention sur l'emballage sont désormais utilisables. Cette indication assure que le produit ne sera pas classé T+ (très toxique) ou T (toxique) et ne contiendra pas :

- ▶ plus de 1 % de molécule classée R40 (*"effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes"*)
- ▶ plus de 5 % d'une molécule classée R63 (*"risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes sur l'enfant"*)



Le saviez-vous ?

Il existe aussi des pesticides biologiques. Il s'agit essentiellement de préparations à base de minéraux (bouillie bordelaise, sulfate de cuivre ou de fer). Ces produits ne sont cependant pas sans innocuité. Prenez les précautions nécessaires pour leur emploi.

